

**BON DE COMMANDE & CONTRAT « SUPRAMANAGER - CMS & hébergement »**
**SERVICE:** Location d'application en ligne « SUPRAMANAGER - CMS » pour créer et gérer votre site web dynamique vous-même

**DUREE:** 1 an renouvelable par tacite reconduction

**TARIF:** 299 euro HT (357,60 euro TTC) par année

**PROCEDURE DE FONCTIONNEMENT :** Remplir et signer le présent document de 2 pages. Envoyer ensuite le présent document accompagné d'un chèque de 357,60 EURO ou d'une information de virement bancaire à l'adresse suivante :

**SUPRALOGIC.COM SARL - 88, avenue des Ternes - 75017 PARIS - FRANCE**

COORDONNEES DU CLIENT		INDICATIONS DE MISE EN SERVICE	
<b>Société</b>		<b>Nom de domaine pour votre site</b>	<b>Choix 1 :</b>
<b>Représentant(s)</b>			<b>Choix 2 :</b>
<b>RCS ou SIRET</b>		<b>Adresses e-mails :</b>	<b>Choix 3 :</b>
<b>Adresse</b>			<b>Choix 4 :</b>
<b>Code postal</b>			<b>Choix 5 :</b>
<b>Pays</b>			<b>1 :</b>
<b>Téléphone</b>			<b>2 :</b>
<b>Fax</b>		<b>3 :</b>	<b>3 :</b>
<b>E-mail</b>		<b>4 :</b>	<b>4 :</b>
<b>Indications</b>		<b>5 :</b>	<b>5 :</b>
		<b>Identifiant pour l'accès :</b>	<b>Choix 1 :</b>
			<b>Choix 2 :</b>
		<b>Un mot de passe sera attribué pour l'Identifiant de votre choix, vous aurez la possibilité de le modifier en ligne.</b>	
		<b>Interlocuteur pour la mise en service</b>	<b>Nom :</b>
			<b>Téléphone :</b>
		<b>Personne à former à l'utilisation</b>	<b>Nom :</b>
			<b>Téléphone :</b>
		<b>Responsable sécurité web</b>	<b>Nom :</b>
			<b>Téléphone :</b>
		<b>Indications</b>	

DESCRIPTION DU SERVICE	PRIX
- Conseil et l'achat du nom de domaine (.COM, FR, EU,...) ou/et transfert d'un nom de domaine existant (changement des DNS). - Installation d'un site web standard « prêt-à-porter » et livraison des accès à l'interface d'administration en ligne (SUPRAMANAGER). - Hébergement du site web et de son interface d'administration (250 MO d'espace disque). - Trafic mensuel autorisé : 10 GO. - Hébergement de votre messagerie électronique avec son interface de gestion en ligne. - Génération automatique, en ligne, des statistiques de votre site web. - Une heure de formation téléphonique (nous vous contactons). - Documentation de SUPRAMANAGER et support technique par e-mail : supramanager@supralogic.com	<b>299 EURO HT/AN</b>
<b>TVA (19,6 %)</b>	<b>58,60 EURO</b>
<b>PRIX TOTAL TTC</b>	<b>357,60 EURO TTC/AN</b>

BON POUR ACCORD & ACCEPTATION DU CONTRAT	
<b>Nous acceptons la présente offre de service ainsi que le contrat de la page suivante que nous avons lu et paraphé.</b> Prénom, Nom :  Lieu, Date :  Signature et cachet de l'entreprise :	
<input type="checkbox"/> <b>JE REGLE PAR CHEQUE</b> Je règle par chèque et je vous adresse sous ce pli ce <b>chèque de 357,60 EURO à l'ordre de SUPRALOGIC.COM SARL.</b> Le chèque ne sera encaissé que 7 jours après la livraison des identifiants d'accès. Dès la réception de ce chèque, SUPRALOGIC.COM s'engage à me contacter pour définir les modalités de l'installation.	<input type="checkbox"/> <b>JE REGLE PAR VIREMENT BANCAIRE</b> Je règle par <b>virement bancaire de 357,60 EURO sur le compte de SUPRALOGIC.COM SARL</b> dont le RIB est: 30003   03270   00020612637   55 Société Générale Paris Ternes. Dès la réception de ce virement, SUPRALOGIC.COM s'engage à me contacter pour définir les modalités de l'installation.

**Contrat d'abonnement annuel**

1. Le contrat est conclu aux conditions du contrat acceptées par les parties : offre acceptée, le présent bon de commande et contrat datés et signés. Le présent contrat a pour objet l'hébergement et par SUPRALOGIC.COM, sur son serveur Internet, de l'application de gestion de contenu web « SUPRAMANAGER » associé à un nom de domaine choisi par la Société. Le document contractuel est le présent contrat d'hébergement annuel du système SUPRAMANAGER.

2. La prestation d'hébergement de l'application informatique SUPRAMANAGER comprend :

- Son hébergement, par le centre serveur de SUPRALOGIC.COM, sur un serveur du type LINUX.
- La réservation et la mise en place de la capacité de stockage limitée à 250 MO d'espace disque.
- Le trafic mensuel autorisé est de 10 GO. Le trafic supplémentaire pourra être facturé en supplément après l'accord du client.
- La visibilité du site web de la Société en direct par l'ensemble des lignes Internet.
- La surveillance du bon fonctionnement de cette infrastructure.
- La disponibilité du site devant permettre à tout utilisateur l'accès au site web de la Société, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- SUPRALOGIC.COM assure la maintenance de ses serveurs Internet et de ce fait des coupures ponctuelles de maintenance sont possibles.

3. Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de un an, prenant effet à compter de la date de mise en route effective de la prestation de SUPRALOGIC.COM. Il est renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée, sauf résiliation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de deux mois.

4. La signature de la Société émettrice du bon de commande de l'accès au système de gestion de contenu en ligne SUPRAMANAGER associé au nom de domaine de la Société, ou de toute autre prestation liée à Internet: certifie l'exactitude des éléments qui y sont consignés et emporte reconnaissance de l'exécution satisfaisante de lu travail confié à la Société SUPRALOGIC.COM.

5. La Société SUPRALOGIC.COM ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de lock out, de grève, de fermeture pour congés payés, de problème de non livraison des documents et matériaux pour la création des templates du site internet et de la réservation du nom de domaine, ou tout autre cas de force majeure (incendie, inondation, etc ...).

6. Si, dans l'exécution du présent contrat, la responsabilité du Fournisseur devait être retenue, la Société ne pourra prétendre, toutes causes confondues, qu'à des dommages et intérêts plafonnés au montant des prestations dues par le Fournisseur pendant un mois. En cas d'un retard dans l'ouverture des services sur serveur du fait de SUPRALOGIC.COM, SUPRALOGIC.COM sera redevable à la Société, à titre de réparation forfaitaire et définitive de son préjudice, d'une pénalité fixée au montant correspondant au loyer d'hébergement de l'application SUPRAMANAGER par jour de retard.

7. Facturation : le prestation de service pour l'ensemble des phases de la mise à disposition de la Société du système SUPRAMANAGER et de son hébergement est assurée par la Société SUPRALOGIC.COM et donnera lieu à une facturation annuelle correspondante aux engagements formels et contractuels des deux parties:

- Choix du nom de domaine existant ou inexistant par la Société et son transfert ou achat par la Société SUPRALOGIC.COM.
- La livraison de l'accès " clé en main " au système SUPRAMANAGER via le nom de domaine choisi par la Société en une semaine maximum après la réception du paiement par SUPRALOGIC.COM.
- Les interventions et modifications hors " accord de démarrage " une fois la livraison de l'accès effectuée, seront soumises à une facturation supplémentaire au tarif horaire de 60 euro hors taxes ou alors selon le bon de commande pour les services en option.
- Toutes autres actions spécifiques ayant donné lieu à une démarche formelle seront facturées sur proposition et accord.
- Le montant de la facturation s'entend hors taxes.
- La facture annuelle est payable d'avance, et le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction.
- Le présent contrat pourra être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un délai de prévenance de 2 mois de sa date de reconduction.

8. Conditions de règlement :

L'abonnement à l'utilisation et à l'hébergement du système SUPRAMANAGER est payable annuellement d'avance, et il est renouvelable par tacite reconduction. La facture est émise après la réception du chèque ou du virement par SUPRALOGIC.COM SARL lors de la prise de l'abonnement et au moment de la livraison des accès à l'application par courrier postal.

Dès la deuxième année, la facture est émise un mois avant l'échéance du contrat et elle est exigible à la date anniversaire de l'abonnement, sauf en cas de dénonciation du contrat par lettre recommandée avec accusée de réception (Art. 3).

Dès la deuxième année d'abonnement, en cas de retard injustifié dans le paiement de la facture, des agios seront comptés au taux de 2 % par mois ou fraction de mois, ce taux est indexé sur celui de la Banque de France et donc susceptible de révision sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. La Société SUPRALOGIC.COM se réserve le droit de couper les accès au site web de la Société lorsque la Société ne règle pas la facture 1 mois après sa date d'échéance. La Société SUPRALOGIC.COM s'engage à rétablir le service en moins de 48 heures après la régularisation de la facture.

9. En cas de litige sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes, compétence est expressément attribuée au Tribunal de Commerce de Paris.

**SUPRALOGIC.COM**

88, avenue des Ternes

75017 Paris - France

E-mail : [office@supralogic.com](mailto:office@supralogic.com)

SARL au capital de 7622 €

RCS PARIS B 433 028 396 - APE 722Z